

<b>Conseil municipal du 14 juin 2001</b> <b>Compte rendu</b>
---

Présents : R.Caracache (Maire), M.Daran (1<sup>ère</sup> adjointe), I.Barthe (adjointe), J.Santoni (adjoint), C.Thevenin (adjointe), J.Barrand (conseiller), B.Charles (conseiller), H.Donday (conseiller), M.Gaude (conseiller), A.Henry (conseillère), C.Jouffe (conseillère), F.Messines (conseiller), P.Roux (conseiller).

### **Convention DDE/route du Gouillat**

Depuis de nombreuses années, les riverains du Gouillat se sont constitués en Comité de Défense du fait de la circulation intense et rapide des voitures sur la route départementale du Gouillat (menant au Fort du St Eynard). Ils ont soumis plusieurs projets d'aménagements à la municipalité précédente dont le dernier, en 1999, proposait la mise en place de jardinières pour faire ralentir les véhicules. La Municipalité avait accepté ce principe et le Conseil Général avait également accepté de subventionner l'opération. Puis, en juillet dernier, la municipalité avait décidé de ne réaliser finalement que la moitié de l'investissement prévu pour des raisons budgétaires. Les habitants avaient alors exprimé leur désapprobation face à cette décision unilatérale qui leur paraissait infondée. Par ailleurs, il apparaît qu'aucun dossier de subvention n'avait été déposé auprès du Conseil Général.

Le travail a donc été repris récemment avec l'aide de la DDE qui a mené une analyse technique du projet, ne partant du principe que « ce sont les voitures qui doivent s'adapter aux caractéristiques du hameau et non aux habitants du hameau de s'adapter à la circulation routière ».

Les habitants se sont à nouveau réunis et ont accepté que le projet « jardinière + zone 30 km/h » soit mené à titre expérimental au hameau du Gouillat. Et si l'expérience est concluante, elle pourra être étendue ultérieurement à d'autres hameaux du village. Toutefois, la DDE ne veut pas être tenue pour responsable en cas d'accident sur cette zone. Elle demande donc systématiquement aux communes souhaitant réaliser de tels aménagements de signer une convention par laquelle elles désengagent la DDE de sa responsabilité, dans la mesure où c'est une route départementale.

Il est cependant proposé de faire un courrier à la DDE pour s'étonner du fait que nous sommes obligés de porter la responsabilité d'une tentative de réduction des risques alors qu'on pourrait supposer une plus grande solidarité de la part de la DDE dans ce type d'entreprise.

Le montant estimé des travaux est de 75 000F. Une demande de financement auprès du Conseil Général de l'Isère a été faite par le biais de la Communauté de Communes avec la recommandation de la DDE, ainsi qu'une demande de subvention (60% du coût).

### **Fonctionnement et tarifs de la salle des fêtes**

La réservation de la salle des fêtes fonctionne actuellement par ordre d'arrivée des demandes en Mairie. L'inconvénient de ce système réside dans le fait que si la commune ou une association du village souhaitent disposer de la salle pour une activité qu'elles n'ont pas planifiée suffisamment longtemps à l'avance elles se retrouvent dans l'impossibilité de la faire. Or il nous semble que les équipements communaux doivent d'abord être réservés en priorité aux activités et aux habitants de la commune avant même d'en envisager une location à des tiers à des fins de rentabilité. Les équipements collectifs doivent être utilisés avant tout dans le cadre de leur mission d'origine et s'adresser prioritairement au public pour qui ils ont été créés.

Dès lors nous proposons qu'un élu soit en charge des équipements collectifs (en l'occurrence l'adjointe chargée des finances et des services collectifs) et supervise la démarche suivante :

- demande de réservation (écrite) préalable
- étude de la demande en fonction des besoins communaux, de ceux des associations et autres activités culturelles ou scolaires par l'élu responsable
- confirmation par l'élu.

Il est suggéré qu'un calendrier des activités récurrentes des associations soit centralisé au Syndicat d'Initiative, voire même que le SI centralise toutes les demandes (projet à étudier).

Par ailleurs, les tarifs de réservation de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis 1990 à part une légère actualisation par la Municipalité précédente le 27/02/00. Or, après information auprès des communes voisines (Corenc, Sarcenas, Saint Pierre) il semble que leurs procédures et leurs prix soient différents des nôtres (réservations exclusives pour le village, tarifs sensiblement supérieurs, tarifs doublés pour les extérieurs au village, ...). Il est décidé d'effectuer un travail en commission sur cette question, pour rendre nos pratiques et nos tarifs plus cohérents avec nos objectifs.

### Subventions aux associations

La Commission Finances a travaillé sur les demandes de subventions déposées par les associations. Elle propose les subventions ci-après :

Association	Demande	Proposition de la Commission	Commentaire
AEP Tennis	4000,00	-	Il s'agit d'une subvention pour équiper les courts (municipaux) ; c'est à la municipalité de l'acheter.
AEP Théâtre	5000,00	-	Il s'agit d'une subvention pour équiper la salle des fêtes (communale) ; c'est à la municipalité de l'acheter.
AEP Tir à l'arc	8000,00	8000,00	Investissement pour une activité qui « renaît » et qui s'inscrit dans le projet sportif de la commune
AEP Périscolaire	1000,00	1000,00	Participation à l'achat de fournitures
AEP Halte garderie	2500,00	2500,00	Participation aux frais de formation du personnel
AEP Atelier d'art	1500,00	-	Demande non justifiée, budget équilibré
Culture et Loisirs	2000,00	2000,00	Participation à l'équipement (tapis de sol pour les enfants)
Amicale des Sapeurs pompiers	5000,00	5000,00	Participation au financement de la retraite complémentaire (prise en charge jusqu'ici par l'intercommunalité)
ASFAMM	1300,00	1300,00	Participation à l'achat de matériel d'orientation
ASFAMM Nivéole	2000,00	2000,00	Participation à l'achat de livres. (Ces livres sont consultables par tous à la bibliothèque)
Club Boutons d'or	550,00	550,00	
Bibliothèque	1100,00	1100,00	Participation à l'achat de banquettes
Ski nordique	9500,00	9500,00	Participation à l'achat d'un minibus d'occasion
Ski club alpin	10 000,00	10 000,00	Stage de moniteur fédéral. Renouvellement matériel de courses
Les Bidoux	1500,00	1500,00	Subvention octroyée sous réserve d'une présentation du budget, du nombre d'adhérents et des projets
AGV	1000,00	1000,00	
Diane de Chamechaude	1000,00	1000,00	

<b>TOTAL</b>	<b>54 450,00</b>	<b>45 950,00</b>	
--------------	------------------	------------------	--

De manière générale toutes les demandes ont été satisfaites. Si elles ne le sont pas, c'est parce qu'elles seront prises en charges sur le budget communal de travaux ou d'équipement, ou qu'elles ont été insuffisamment justifiées.

### **Bail de la cure**

Le bail de la cure n'est toujours pas signé à ce jour. Nous avons repris la négociation avec le Diocèse et un accord a pu être arrêté.

Dans la mesure où, après étude du projet de bibliothèque dans la cure, ce projet n'apparaît pas viable (budget de 491 KF, subventions de 82 KF, travaux compliqués et de nature à détériorer l'esthétique du bâtiment, cohabitation délicate entre la cure et la bibliothèque, problèmes de circulation des personnes, ...), il est proposé ce qui suit :

- la Commune retrouve l'usage du premier étage du bâtiment
- le laboratoire photo du Père Rendu est installé au rez-de-chaussée
- des rangements sont aménagés dans les bûchers
- le Père Rendu conserve tout le rez-de-chaussée, le garage, 3 chambres à l'étage et les sanitaires de l'étage
- le bail est de 9 ans avec tacite reconduction triennale
- le loyer annuel est fixé au prix symbolique de 30 F

### **Tarifs de l'eau**

La part communale de l'abonnement à la distribution d'eau potable, ainsi que la part communale du prix du m<sup>3</sup> d'eau n'ont pas été révisées depuis 1985. Elles s'élèvent actuellement à :

- abonnement part communale : 185 F HT/an
- consommation part communale : 1,02 F HT/an de 1 à 100 m<sup>3</sup>  
1,92 F HT/an au-delà de 100 m<sup>3</sup>

Il apparaît opportun de procéder à une augmentation progressive de ces deux paramètres, afin de ne pas avoir à effectuer un « saut tarifaire » trop important au moment où le réseau d'assainissement sera opérationnel dans le village, ce qui entraînera automatiquement des coûts de facturations plus élevés.

Il est proposé d'augmenter la part communale de l'abonnement de 10 % et la part communale du prix de l'eau de 2 %, soit :

- abonnement part communale : 203 F HT/an
- consommation part communale : 1.04 F HT/an et 1.96 F HT/an.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2001 mais n'apparaîtront sur les factures d'eau qu'en août 2002.

### **Convention avec « Economiser » pour la renégociation des emprunts et des assurances**

« Economiser » est une s.a.r.l. à laquelle nous avons soumis l'examen de notre situation d'endettement. Elle propose de renégocier 7 prêts du budget « ville » et 2 prêts du budget « eau ». Ces prêts sont actuellement à des taux allant de 6,62% jusqu'à 11,75%. On peut espérer les renégocier à des taux situés entre 5% à 7%, ce qui dégagerait des gains de l'ordre de 16 600F/an pendant 4 ans (après déduction des honoraires de la société « Economiser »). Par ailleurs, « Economiser » va étudier nos contrats d'assurance en vue également d'une éventuelle renégociation du montant des primes.

Il est demandé de voter pour donner à M. le Maire l'autorisation de signer une convention avec « Economiser » pour leur déléguer la renégociation de nos prêts et contrats d'assurance.

### **Convention avec la MJC des Eaux Claires pour mise à disposition de la salle des fêtes**

La MJC des Eaux Claires organise un mini-camp fin août pour 15 enfants de 7-12 ans sur le thème de l'astronomie avec une activité planétarium et diaporama sur ce sujet. Elle propose aussi d'ouvrir gratuitement cette activité aux enfants du Sappey. Elle demande par ailleurs le prêt gratuit de la salle des fêtes pour y installer son planétarium durant les trois jours du mini-camp (28-29-30 août). Vote pour donner autorisation au Maire de signer la convention avec la MJC des Eaux-Claires.

### **Horaires d'ouverture de la Poste au public**

Les nouveaux horaires de la Poste (8h30 - 11h30 au lieu de 9h00 - 12h) ne font pas l'unanimité des usagers. La Mairie souhaite demander à la Poste de reconsidérer la situation pour envisager de revenir aux anciens horaires. Un courrier sera fait dans ce sens.

### **Projet salle d'exposition / bibliothèque – dépôt permis de construire – demande de subvention**

Le projet de la Cure consiste désormais à réaliser une salle d'exposition d'environ 60m<sup>2</sup> au premier étage de la Cure. En effet, le projet initial d'installation de la bibliothèque à la Cure s'élève 490 000F (avec une subvention de 82 000F seulement de la part du Conseil Général), ce qui représente un investissement considérable de la part de la commune pour le réaménagement d'une surface de 60 m<sup>2</sup>.

Après avoir pris l'avis du Conseil Général, du conservateur des bibliothèques de l'Isère, après avoir visité la nouvelle bibliothèque d'Entre Deux Guiers et consulté le Conseil d'Ecole, il a été envisagé de construire un nouveau bâtiment polyvalent à côté de l'école, qui abritera une nouvelle bibliothèque de 150m<sup>2</sup> et une zone scolaire « tampon » (activités scolaires et/ou périscolaires, voire activités associatives). Ceci nous permettra de faire face à l'augmentation possible des effectifs scolaires à l'horizon de 10 ou 15 ans. Cette nouvelle bibliothèque, ouverte à tous, pourrait offrir un fonds spécialisé et un espace nature.

L'hypothèse de créer un nouveau bâtiment pour l'école n'est en effet pas retenue. Face à l'incertitude des effectifs scolaires et aux moyens de la commune, nous préférons plutôt de proposer de nouveaux logements aux instituteurs dans le cadre de la rénovation de l'ancienne hostellerie. Il est en effet envisagé d'y réaliser 15 logements, dont certains à loyer modéré, et de libérer ainsi la surface nécessaire pour de nouvelles classes à l'étage de l'école primaire. Ce projet a été présenté en Conseil d'Ecole, ce dernier étant favorable à une solution de regroupement scolaire qui mette un terme à la situation actuelle (une école partagée des deux côtés de la départementale). Ce projet permettrait également de libérer des locaux pour mieux installer la Mairie et/ou d'offrir des locaux supplémentaires aux activités des associations. Il serait souhaitable que les travaux soient terminés pour la rentrée 2003.

### **Absence de Michelle DARAN de septembre 2001 à juin 2002**

Pour raison professionnelle, M. Daran sera absente du Sappey de septembre 2001 à juin 2002. Durant son absence, R. Caracache reprendra ses délégations. Ses fonctions dans les différentes structures intercommunales seront reprises par ses suppléants. Les indemnités de M. Daran seront suspendues durant cette période.

## **Informations sur la rénovation du terrain de foot**

Notre but est de rendre le terrain de foot praticable et sans danger pour les joueurs (planéité, ajout de terre végétale et de pelouse, bouchage des trous, drainage perfectible) dans les plus brefs délais et à moindre coût. Divers devis ont été demandés :

- refaire le terrain en pelouse : coût 135 000F (durée 7 ans et terrain non praticable pendant un an pour assurer un bon revêtement végétal)
- refaire le terrain en « stabilisé » : coût 300 000F (durée 15 ans)

Ces solutions sont d'autant plus chères que nous n'avons pas un usage intensif ni professionnel de ce terrain.

Nous proposons de ce fait une simple remise en l'état du terrain (renivellement, apport de terre, ensemencement) avec les moyens de la commune et des prestations d'acteurs locaux. Cette solution ne coûterait que 20 000F dans l'immédiat, dont une partie pourrait être financée par le club « Olympic Sappeyard » qui a provisionné des subventions dans ce but depuis plusieurs années. Il faudra aussi envisager un entretien minimum tous les ans (arrosage, ensemencement). Le délai de réalisation de cette solution est de 2 semaines si les conditions météorologiques le permettent. L'objectif est de réaliser ces travaux dès la fin de l'été, pour laisser plusieurs mois de repos à la pelouse avant utilisation.

### **Divers**

1 - Suite à la réunion publique le 9 juin dernier sur la sécurité de circulation dans le village, il est envisagé de mettre en place rapidement un aménagement provisoire le long de la départementale depuis le Café de la place jusqu'à l'embranchement du Churut et de Prallières, de façon à protéger la circulation piétonne sur un côté de la route, avec la coordination de la DDE.

Par ailleurs, une réflexion est menée avec tous les acteurs concernés (Parc, DDE...), pour réguler le flux des voitures et la vitesse, à moyen terme, depuis la Toue jusqu'à l'entrée du Mollard.

Une prochaine réunion publique est programmée au début de l'été avec visite sur le terrain.

2 - Le dossier de l'extension du cimetière est suivi par C. Jouffé qui réunit actuellement la documentation juridique à ce sujet. Parallèlement, la recherche des familles propriétaires de tombes qui paraissent abandonnées a été entreprise dans l'objectif de mettre à jour les concessions du cimetière du Sappey.

3 - Pour engager le dossier « assainissement » début septembre auprès du Conseil Général, il convient d'arrêter une décision d'aménagement (station autonome ou raccordement à Aquapole) dès le début de l'été. Une réunion de Municipalité spécifique va se réunir dans ce but début juillet.